

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD165-2018

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	65
Votants	80
Pouvoirs	15

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 9 novembre 2018

LE 15 novembre 2018, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

OBJET : MODIFICATION DES COMPETENCES DU GRAND PERIGUEUX : INTEGRATION DE L'EQUIPEMENT « MAQUIS DE DURESTAL »

M. Jacques AUZOU, Président
Christian LECOMTE, Secrétaire

Mmes GONTHIER, SALINIER, KERGOAT, BELOMBO, CONTIE, ROUFFINEAU, FAURE, GATAULT, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, DATRIER, MONTEIL-MAYAUD, PERRAUD-DAUSSE, TOULAT, PAUL, ROUX.

MM. LE MAO, BONNET, BREAU, MOTTIER, CURNIL, SUBERBERE, PASSERIEUX, GARRIGUE, CHERON, TESTUT, DOBBELS, ROUSSARIE, MARTINEAU, BELLEBNA, SCHRICKE, PROTANO, DENIS, FRADON, GEOFFROY, LEGAY, MOTARD, LE PAPE, LACOSTE, PUYRIGAUD, CHASTENET, MERILLOU, AUDI, BARBANCEY, DUNOYER, GIRAUDEL, MOSSION, ROUQUIE, TENAILLON, TALLET, MATHIEU, RAUZET, GUILLEMET, LARENAUDIE, COLLINET, BUFFIERE, USCAIN, GENDRE, GEORGIADES, HERBRETEAU, LE ROUX, MONTORIOL.

ABSENTS :

Mmes : BOUCAUD, PASQUET, DE PISCHOF, LABAIL, LEON, RAT-SOULLIER, MOULENES, DORET, DECABRAS, SALOMON.

MM.: BUISSON, BEYLOT, DESPLAT, LARRE, RAYNAUD, BERIT-DEBAT, CIPIERRE, COUDERC, KHAIRALLAH, MACARY, LE VACON, MALLET, LOURD, REYNET, GRELLETY, RATIER, COLBAC, DUCENE, CACAN.

POUVOIRS :

M. BEYLOT	Pouvoir à	M. SUBERBERE	Mme MOULENES	Pouvoir à	M. LE PAPE
M. BUISSON	Pouvoir à	Mme PAUL	Mme RAT	Pouvoir à	M. GENDRE
M. CACAN	Pouvoir à	M. DOBBELS	M. RATIER	Pouvoir à	M. USCAIN
Mme DE PISCHOF	Pouvoir à	Mme ROUFFINEAU	Mme SALOMON	Pouvoir à	M. GEORGIADES
Mme DORET	Pouvoir à	Mme DARTENCET			
M. DUCENE	Pouvoir à	M. PROTANO			
M. HERBRETEAU	Pouvoir à	Mme GATAULT			
Mme LABAILS	Pouvoir à	M. GIRAUDEL			
Mme LEON	Pouvoir à	M. AUDI			
M. LOURD	Pouvoir à	M. ROUSSARIE			
M. MACARY	Pouvoir à	Mme TOULAT			

OBJET : MODIFICATION DES COMPETENCES DU GRAND PERIGUEUX : INTEGRATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS VERNOIS ET DU TERROIR DE LA TRUFFE, UN SITE DURESTAL »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant qu'au 1^{er} janvier 2017, la compétence « Promotion du Tourisme » a été transférée au Grand Périgueux.

Qu'à ce titre, ce dernier a en charge :

« La construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements de loisirs et de tourisme suivants : étang de Neufont, Ecomusée de la Truffe de Sorges et Village Vacances de Sorges ».

Que lors de l'intégration de la Communauté de Communes du Pays Vernois et du Terroir de la Truffe, un site n'a pas été repris dans la compétence : le camp de Durestal, du fait qu'il appartienne au petit patrimoine.

Considérant que le site de Durestal est un haut lieu de la Résistance qui a accueilli plusieurs groupes de la Résistance, pendant la 2nde guerre Mondiale. Situé sur la commune de Val-de-Louyre-et-Caudeau (**Cendrieux**), il s'étend sur environ 2,5ha classés zone naturelle (N).

Qu'en 2013, le site a été aménagé afin de retracer la vie quotidienne de l'époque : cabanes recouvertes de feuillards, cuisine, armurerie, prison, chalet mémorial, sentier pédestre et panneaux informatifs avec stations d'observation.

Qu'en 2017, une étude sur le potentiel touristique du site a été effectuée par une étudiante en stage à l'Office de Tourisme du Grand Périgueux (annexe 1).

Qu'elle a mis en évidence que le **tourisme de Mémoire** est une filière qui se développe de plus en plus au plan national et attire un public de fidèles. En Périgord, les atouts pour **créer un produit touristique autour de Durestal** existent bel et bien : non seulement la clientèle est déjà présente sur le territoire mais en plus une forte demande existe, ce qui conforte la pertinence de l'intérêt touristique du site.

Considérant que le potentiel du Maquis de Durestal est indéniable, c'est en quelque sorte le « diamant brut » du tourisme mémoriel.

Que la création d'un véritable produit touristique prend tout son sens dans le cadre du **Schéma de Développement Touristique Intercommunautaire** porté par les 6 EPCI, avec la mise en réseau des différents sites existants sur le périmètre.

Qu'un travail de **mise en réseau avec les autres sites mémoriels** de Dordogne pourrait en effet être envisagé. Sur le périmètre du Schéma de Développement Touristique existe le projet « Résistance et Numérique, Chemins de Mémoires », porté par la Communauté de Communes Isle Crempse en Périgord, qui vise à initier la mise en valeur du patrimoine lié à la Seconde Guerre mondiale et le développement du tourisme mémoriel en créant un produit touristique numérique (site internet et application mobile), rassemblant l'offre existante (circuits, musée, mémorial, lieux de mémoire) et soutenant une nouvelle offre sur la vallée de l'Isle.

Considérant que le site du Maquis de Durestal revêt donc un **intérêt touristique, pédagogique** (des visites avec les scolaires existent déjà) **et historique indéniable**, mais il nécessite une remise à niveau :

- coût estimé pour l'aménagement (**investissement**) : **150 000€ HT** ;
- coût estimé pour le **fonctionnement et l'entretien du site** : **15 000€/an** (sur la base de 4 mois d'ouverture, de juin à septembre).

Qu'une entrée payante envisagée à 2€, environ 1 000 entrées /an est en prévision.

Qu'il est proposé de prévoir une gratuité des visites pour le public scolaire et universitaire afin de valoriser le patrimoine historique du site pour les jeunes générations.

Qu'afin de donner au site de Durestal ce potentiel touristique qu'il lui manque actuellement, il est proposé de l'intégrer aux compétences du Grand Périgueux, qui pourrait alors en confier la gestion et l'exploitation à son Office de Tourisme Intercommunal.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide d'adopter la modification statutaire suivante :

Il est ajouté à la compétence optionnelle n°17 l'équipement touristique « Maquis de Durestal » la compétence est donc libellée de la manière suivante :

« 17) La construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements de loisirs et de tourisme suivants :

- L'étang de Neufont
- L'Ecomusée de la Truffe de Sorges
- Le village vacances de Sorges
- Le « Maquis de Durestal »

Adoptée à l'unanimité

Délibération publiée le	2 8 NOV. 2018	Pour extrait conforme	2 8 NOV. 2018
Délibération certifiée exécutoire à compter du	2 8 NOV. 2018	Périgueux, le	2 8 NOV. 2018

Le Président
Jacques AUZOU



Envoyé en préfecture le 29/11/2018

Reçu en préfecture le 29/11/2018

Affiché le



ID : 024-200040392-20181115-DD1652018-DE